



## ANNIVERSAIRE

## Trois décennies d'émotions fortes

Le photographe Georges-André Cretton fête les trente ans de sa petite entreprise. **PAGE 14**

JONATHAN CRETON

# VALAIS

MONTHÉY | MARTIGNY | SION | SIERRE 5

xd - ym

**FOOT** Dégâts au stade, train bloqué en gare de Sion, tags en ville après un match en mars dernier.

## Condammations en vue pour les hooligans

GILLES BERREAU

Suite aux événements de fin mars à l'occasion du match entre Sion et Servette, plus de vingt personnes, des Genevois, des Valaisans, mais aussi de nombreux Français, devraient être condamnés à des peines privatives de liberté pour les cas de récidive ou les plus graves. Les plus chanceux s'en tireront avec des peines pécuniaires. «*Nous travaillons sur ces différents cas*», indique cette semaine le Ministère public du Valais central. Qui estime que cette affaire devrait être liquidée d'ici à la fin de l'été.

«**La relégation de Servette est une bonne nouvelle, en termes de prévention.**»

OLIVIER ELSIG  
PROCURÉUR

Fin mars, pendant et après le match de football opposant le FC Sion au FC Servette, des supporters s'étaient tristement illustrés, qui en saccageant des installations du stade de Tourbillon, qui en bloquant un train CFF en gare de la



Fumigène, dégâts, tags, train bloqué: les infractions reprochées sont multiples et concernent deux douzaines de personnes. KEYSTONE/A

capitale. Sans oublier de taguer des murs en ville. Actuellement, la justice valaisanne prépare la riposte. Et selon nos informations, le Ministère public se prépare à réclamer toute une série de sanctions.

## Saccage

Le samedi soir du 30 mars, des fumigènes avaient été allumés dans les tribunes et un hooligan servettien avait saccagé les toilettes du stade. Arrêté et in-

carcéré à la prison des îles, il avait été libéré le soir même, après le blocage par plusieurs dizaines de hooligans servettiens d'un convoi CFF en gare de Sion. D'autres personnes avaient dessiné des tags en ville de Sion. La libération par la justice du principal prévenu sous la pression d'énergumènes qui refusaient de laisser partir un train en gare de Sion avait suscité de nombreux commentaires en Valais.

Le Ministère public avait alors expli-

qué que pour la sécurité des usagers CFF, et afin d'éviter une émeute avec 200 personnes bloquées en ville pour la nuit, la sécurité publique a primé. «*Mais, avait promis le procureur Olivier Elsig, les auteurs des délits ont été identifiés et seront sévèrement punis.*»

A ce propos, où en est-on avec l'enquête de police et la procédure judiciaire?

Parmi les procédures judiciaires en cours, le procureur Elsig cite tout

d'abord deux cas. «*Un supporter ayant introduit un engin pyrotechnique dans le stade risque une peine pécuniaire, car on ne peut pas faire grand-chose lorsqu'il ne s'agit pas d'un délinquant récidiviste.*» Un autre supporter, valaisan, en possession d'un spray interdit (ndlr: au poivre), ayant un ou des antécédents, risque une peine de prison ferme.

## Déjà connu

Concernant le hooligan servettien arrêté puis relâché, le rapport de police n'est pas encore parvenu à la justice, des témoins devant encore être réentendus. Selon le procureur, cet individu devrait être inculpé de dommages à la propriété, ainsi que de violation de domicile, puisqu'il était frappé d'une interdiction de stade.

Un quatrième individu, en provenance de Genève, devrait être dénoncé au procureur pour avoir réalisé des tags. En ce qui concerne le train bloqué en gare de Sion, toute une série de personnes, dont une vingtaine de Français, sont en voie d'identification. Ces personnes seront poursuivies pour entrave au service des chemins de fer. Elles risquent une peine pécuniaire ou privative de liberté, selon leur casier judiciaire.

«*Mais pour les personnes venues uniquement pour chercher la confrontation et casser, notamment ces Français, je pense que nous allons passer directement à la peine privative de liberté. Ainsi, s'ils reviennent dans notre pays, ils feront connaissance avec nos geôles*», indique le procureur Elsig. Il ajoute, dans un sourire: «*Ils ne devraient pas revenir la saison prochaine. Car Servette a été relégué, ce qui est une bonne nouvelle, du point de vue de la prévention.*»

**H144** Le viaduc devait coûter 10 millions. Ce sera 24.

## Une facture multipliée par 2,5

A l'origine, le pont sur le Rhône pour la H144, qui relie Villeneuve au Bouveret, devait coûter 10,8 millions aux collectivités publiques. C'était en 2002. En 2008, une nouvelle estimation a porté le coût de l'ouvrage à 17,87 millions. La facture finale pour cet ouvrage de 440 mètres se montera à 24,47 millions.

Le Grand Conseil doit se prononcer la semaine prochaine sur un crédit complémentaire, le deuxième pour cet objet, de 6,6 millions. C'est là un montant théorique, puisque l'ouvrage sera subventionné par la Confédération et que les communes doivent prendre en charge une partie du coût. Globalement, sur les 24,47 millions, l'Etat du Valais devrait payer 5,9 millions et les communes valaisannes 2,5 millions.

Il n'empêche qu'un tel dépassement n'est pas courant. La Commission de l'équipement et des transports du Grand Conseil, présidée par Mario Rossi, a posé des questions au chef du département, Jacques Melly et à ses services. Il ressort que 4 millions d'augmentation sont dus aux couleurs du béton



Après les flonflons de l'inauguration, il reste la facture finale à payer. Le Grand Conseil doit en débattre la semaine prochaine. CLERC/A

utilisé, 5 millions aux pieux qu'il a fallu mettre en place pour faire face aux mauvaises conditions du sous-sol et 2,5 millions ont été nécessaires pour mettre en place un cintre de coffrage.

C'est l'Etat de Vaud qui a piloté les travaux et qui a négocié chaque hausse du budget initial, alors que la Confédération, gros contributeur financier, a approuvé techniquement le projet et a suivi l'avancement des travaux.

Dans le rapport de la commission, une seule phrase laisse planer un léger doute sur la ges-

tion de ce projet: «*Il est cependant possible qu'au début des études, les travaux n'aient pas été devisés correctement (grande incertitude au niveau du sous-sol au moment du devis).*» Maintenant que les travaux sont terminés, les députés valaisans n'ont guère d'autre choix que de dire oui au crédit complémentaire qui leur est demandé. C'est ce qu'à déjà fait la Commission de l'équipement et des transports, qui l'a accepté par 11 oui et une abstention. Le Parlement se penchera sur cette question mardi prochain. **● JYG**

## HÔPITAL RIVIERA/CHABLAIS

## Des oppositions retirées

La section vaudoise de l'ATE, la Citrap Vaud et le Groupe Mobilité Chablais retirent leurs oppositions contre le projet d'Hôpital Riviera Chablais. Après négociations, les trois associations ont signé hier une convention avec l'Etat de Vaud et la direction de l'hôpital, portant sur l'accessibilité au futur site de Rennaz.

La desserte en transports publics de l'hôpital intercantonal sera nettement améliorée, tant depuis la Riviera que depuis le Chablais (ndlr: voir notre édition de vendredi). La mobilité douce

sera également mieux prise en compte, indiquent les trois associations dans un communiqué.

L'Association transports et environnements (ATE) avait d'abord tenté d'influencer le choix de l'implantation. Déçue du site retenu, loin de toute connexion, elle a fait des propositions pour améliorer l'offre en transports publics.

De leur côté, la Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP) Vaud et le Groupe Mobilité Chablais ont proposé dès 2010 d'améliorer l'accès par le train à l'hôpital en re-

liant ce dernier à la ligne CFF par une sorte d'ascenseur horizontal, avec création d'une nouvelle halte CFF.

Mi-2012, le Grand Conseil, unanime, augmentait de 500 000 francs le crédit d'étude sur l'accessibilité au futur site hospitalier en transports publics. Ne voyant rien se concrétiser dans le plan d'affectation mis à l'enquête publique fin 2012, les trois associations avaient formulé des oppositions au plan d'affectation puis à la demande de permis de construire. **● LMT/C**

PUBLICITÉ

Classes de 9<sup>ème</sup> + 10<sup>ème</sup>  
Maturité gymnasiale de 1 à 4 ans  
CFC de commerce de 2 à 3 ans

### Ecole Ardévaz

NEW: Cycle d'orientation bilingue/anglais 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup>  
Classes de 10 étudiants



SION - MONTHÉY www.ardevaz.com / 027 322 78 83